

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2021/87-CF(REV1)

Décembre 2021

- AUX:** Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex
- DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** **Demande d'observations sur l'approche/méthodologie pour l'examen des combinaisons contaminants/aliments de base pour les travaux futurs du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (Plan de travail prospectif à transmettre au CCCF)**

DATE LIMITE: 25 février 2022

GÉNÉRALITÉS

1. Pour obtenir des informations d'ordre général, veuillez vous référer aux débats tenus lors de la quatorzième Session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments¹(CCCF) et les données/informations fournies dans le document de travail ² correspondant disponible sur la page Internet de la quatorzième session du CCCF³.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres du Codex et observateurs sont invités à fournir des observations sur l'approche/méthodologie proposée pour l'examen des combinaisons contaminants/aliments de base pour les travaux futurs du CCCF en répondant aux questions figurant dans l'Annexe (extrait du document CX/CF 21/14/17, paragraphe 52) de cette lettre circulaire⁴.
3. Les observations formulées seront examinées par les secrétariats du Codex, du JECFA et du pays hôte afin de préparer un document révisé pour examen par la quinzième session du CCCF (2022).

ORIENTATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

4. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres du Codex et observateurs.
5. Les Points de contact des membres du Codex et observateurs peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
6. Les Points de contact des membres du Codex et des organisations observatrices doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique (dans les catégories: rédactionnels, de fond, techniques et traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les [questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#).
7. Des directives supplémentaires sur le système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>.
8. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.

¹ REP21/CF, par. 219-223

² CX/CF 21/14/17

³ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCCF&session=14>

⁴ Page Internet du Codex/Lettres circulaires:

<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/fr/>

Page Internet du Codex/Lettres circulaires:

<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/related-circular-letters/fr/?committee=CCCF>

ANNEXE

1. Si la liste des denrées alimentaires de base (se référer au Tableau 2 du document CX/CF 21/14/7 pour consulter la liste d'intérêt des denrées alimentaires de base) devrait être davantage élaborée par le CCCF, et le cas échéant, de quelle manière:
 - 1.1 Quelles autres denrées alimentaires de base pourraient être incluses.
 - 1.2 Comment pourrait-on affiner les amples catégories actuelles.
 - 1.3 Si ce travail devait faire partie d'un document séparé élaboré par un GTE.
 - 1.4 D'autres aspects non examinés ci-dessus.
2. Si l'examen des publications fournit suffisamment d'informations sur les contaminants présents dans les denrées alimentaires de base pour établir les priorités dans les travaux:
 - 2.1 Dans le cas contraire, veuillez indiquer ce qui doit être changé ou ajouté. Veuillez noter qu'une analyse en profondeur entrave l'examen d'un nombre élevé de publications.
3. La façon dont la 'liste d'intérêt' doit être compilée:
 - 3.1 Comment prendre en compte les résultats des combinaisons des différentes sources, à savoir les résultats des travaux du CCCF et de la base de données sur les contaminants de GEMS/Aliments (avec biais) par rapport aux résultats provenant des articles.
 - 3.2 Si le nombre d'entrées dans la base de données de GEMS/Aliments peut être utilisé comme un facteur supplémentaire pour certains contaminants.
 - 3.3 Les critères qui peuvent être utilisés pour sélectionner les combinaisons denrée alimentaire de base-contaminant à inclure dans la liste.
 - 3.4 D'autres aspects non examinés ci-dessus.
4. Comment doit être utilisée la "liste d'intérêt":
 - 4.1 Si la liste devrait être davantage élaborée avant de choisir les combinaisons pour le suivi; et le cas échéant, de quelle manière.
 - 4.2 Comment sélectionner de nouveaux aspects de la liste à examiner, à savoir quels autres facteurs faut-il prendre en compte (se référer aux exemples dans la Section 7.3 du document CX/CF 21/14/17).
 - 4.3 Comment devrait s'organiser le suivi approprié de telles combinaisons, par exemple l'élaboration d'un document de discussion dans un GTE.
5. Comment la "liste d'intérêt" devrait-elle être tenue à jour:
 - 5.1 Des mises à jour périodiques seraient-elles nécessaires ou une seule mise à jour serait-elle suffisante?
 - 5.2 Qui devrait tenir à jour cette liste.
 - 5.3 D'autres aspects non examinés ci-dessus.
6. D'autres aspects non traités dans les points 1-5 ci-dessus qui peuvent être d'intérêt/préoccupation.